

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2024

L'an, deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVE
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Servane GESRET
M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Date de la convocation et d'affichage : 17 mai 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0037

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- FINANCES :

- DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE SAINT-YVES pour une classe de découverte

L'école privée Saint-Yves envisage un projet de classe de découverte sur le thème « jeux olympiques » du 3 au 7 juin 2024. Le coût du voyage par élève est de 95.96 €.

Sont concernés 21 élèves de maternelle (11 élèves domiciliés sur la commune, 10 élèves hors commune).

Considérant l'intérêt de ce projet pour les élèves, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, :

- d'appliquer la règle pour ce type de voyage scolaire : pour les classes découvertes, la commune participera à hauteur d'1/3 du coût du voyage par élève avec un plafond de subvention de 60 € par enfant.

- de verser une subvention de $32\text{€} \times 11 = 352\text{€}$ correspondant à 1/3 du coût du voyage pour 11 élèves.

Le secrétaire de séance, M. Alexis POIDEVIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

